



COUR D'APPEL DE PAPEETE
B.P. 101 PAPEETE

Papeete, le 26 février 2016

CABINET DU PREMIER PRÉSIDENT

Communiqué du premier président de la Cour d'appel de Papeete

La presse a rapporté les propos de M. Gaston FLOSSE qui, arguant d'un « traitement politique » de son dossier, tout en ajoutant qu' « on voit bien que le président de la République est passé par là », porte, ce faisant, une grave accusation quant à l'impartialité des magistrats qui ont rendu le 25 février dernier leur décision dans l'affaire dit du « SED ». Il doit être bien compris par les citoyens que les magistrats du siège qui composent la chambre correctionnelle de la Cour d'appel jugent en toute indépendance et ne reçoivent d'instruction de quiconque. Cette indépendance est une garantie constitutionnelle due à tout citoyen, quel qu'il soit et celle-ci, à Papeete comme ailleurs, ne souffre d'aucune exception.



Régis Vouaux-Massel,
Premier président de la Cour d'appel